

26

RAPPORT

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Les principes de l'hodographie urbaine messine s'appuient sur les règles principales suivantes : sont retenues pour une dénomination de rues « les personnalités locales ou nationales » qui se sont particulièrement illustrées en occupant des situations considérables, qui ont contribué au développement des arts, lettres, sciences et de l'industrie, ou bien encore qui ont été bienfaiteurs de la cité. S'ajoutent aux noms de personnes, les événements et les institutions qui ont marqué l'histoire de la ville.

Compte tenu de l'évolution de la recherche historique, il apparaît qu'un personnage honoré par un nom de rue à Metz n'est plus en adéquation avec l'esprit et l'humanisme qui ont prévalu à la rédaction des textes et principes de base.

Aussi, il est proposé de modifier cette appellation existante relative à la **rue du Docteur CARREL**.

À Metz – Nord :

- Voie articulée sur l'avenue des Deux Fontaines (rue du Docteur CARREL) :

Rue Louis ROSSEL.

Louis Nathaniel ROSSEL (1844-1871)

Homme politique et Colonel de l'armée française. Patriote de la Commune de Paris.

Etudiant brillant, admis à l'Ecole Polytechnique puis à l'Ecole d'Application de Metz, il publie en 1870 un livre sur *L'organisation militaire de la France*. Il est, durant le conflit de 1870, Capitaine du génie à Metz avec la dernière armée française d'importance. Il estime que la guerre peut encore être gagnée mais considère que certains hommes politiques (comme Adolphe Thiers) et des maréchaux (comme François Achille Bazaine) ne le souhaitent pas. Bazaine, qui dirige le camp de Metz, n'ordonne pas d'offensive et finit par capituler tout à fait volontairement. Louis Rossel s'oppose alors à ce qu'il considère comme une trahison envers la patrie et le peuple. Il est arrêté et parvient à s'échapper.

Refusant la capitulation de Paris et l'armistice, il quitte l'armée et se met au service de la Commune, qui lui apparaît comme une révolte contre une trahison. Il y sera notamment ministre délégué à la Guerre. En désaccord et face au manque de moyens et à l'indiscipline, il démissionne de la Commune. Arrêté, il refuse la proposition d'exil d'Adolphe Thiers. Victime d'un procès inéquitable, il est condamné à mort et exécuté à l'âge de 27 ans malgré les nombreux témoignages de soutien.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal

MOTION

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DÉCIDE de dénommer :

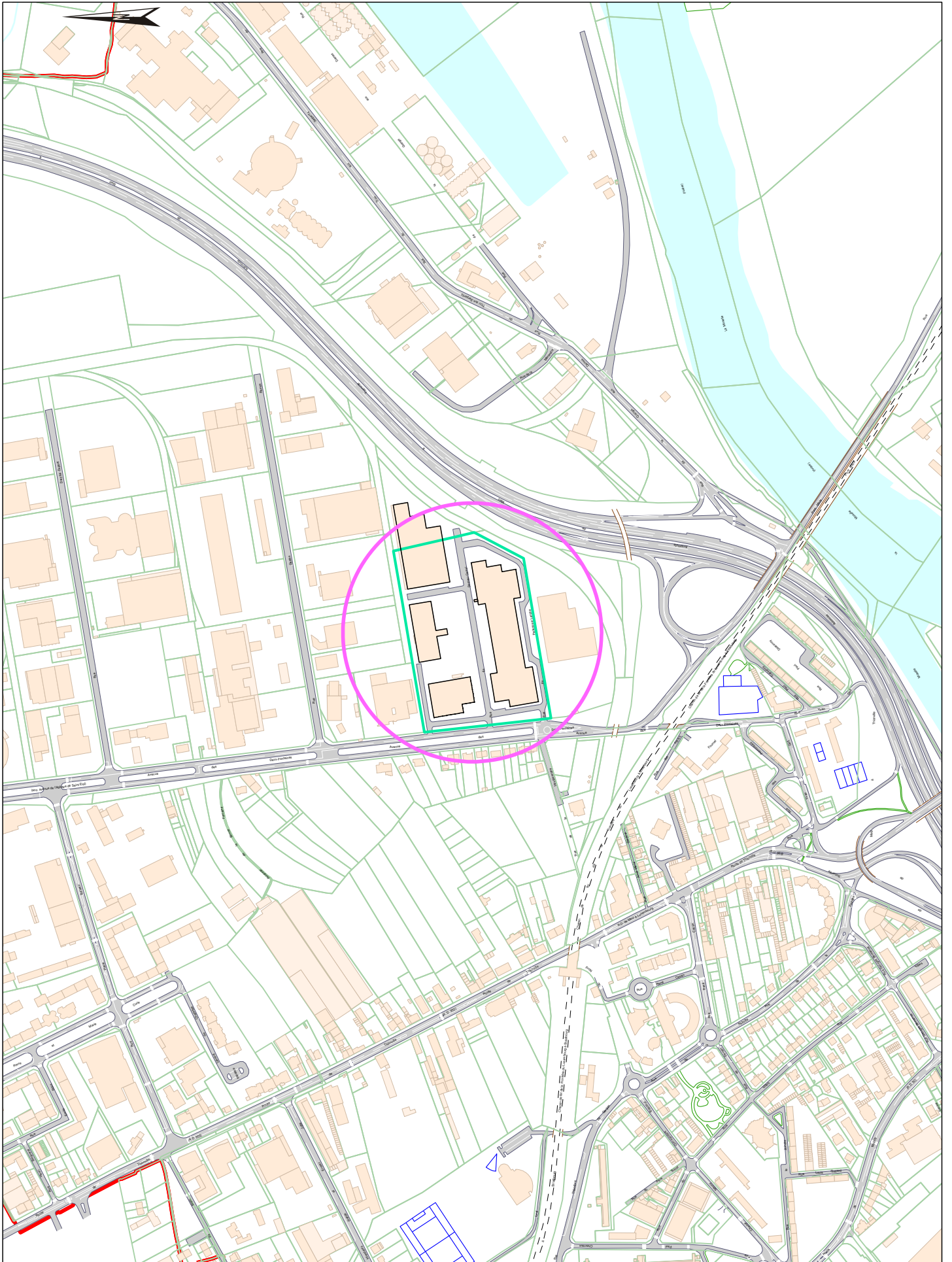
À Metz – Nord :

- Voie articulée sur l'avenue des Deux Fontaines (rue du Docteur CARREL) :

Rue Louis ROSSEL.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE



PLAN DE SITUATION